Ville ERON

SEPT. OCT. NOV. : N°1 Journal d'informations municipales

e mot du Maire

Villeronnaises, Villeronnais,

J'ai le plaisir de vous présenter le bulletin municipal.

Après plusieurs mois de réflexion, il est enfin là.

Comme vous avez pu le constater, il y a eu des changements au sein du Conseil Municipal.

Je profite de ce feuillet pour remercier uné nouvelle fois les anciens adjoints qui ont été en poste au cours de ces cinq années écoulées et féliciter les nouveaux :

M. Plasmans Lionel 19 adjoint

M. Kudla Dominique 2^{ème} adjoint

M. Galante Bruno 30me adjoint

M. Kudla a accepté d'être le rédacteur en chef de cette parution qui devrait vous faire connaître davantage notre commune, les décisions de son conseil ainsi que les événements qui s'y déroulent.

Bonne lecture

Le Maire

Christian Nahon



Telle l'Arlésienne, le bulletin municipal a beaucoup fait parler de lui, mais on ne le voyait jamais.

A la suite d'une redistribution des fonctions au sein du Conseil Municipal, en juillet, sa publication a pu enfin être réalisée.

Dans ce premier numéro, outre le mot du Maire, vous découvrirez en page centrale un bilan du travail réalisé ces cinq dernières années par l'actuel Conseil Municipal.

En page 4, quelques brèves sur les différentes activités, des adresses utiles, des informations diverses.

Nous espérons que cette publication trimestrielle, vous apportera toutes précisions sur la gestion communale et vous éclairera aussi sur les difficultés que peuvent rencontrer les élus pour répondre à votre attente.

A bientôt.

Le rédacteur en chef D. Kudla

Dans le prochain numéro :

- un peu d'histoire sur Villeron,
- les finances communales.

Les Élus:

Maire: Christian Nahon

Adjoints: Lionel Plasmans, Dominique Kudla, Bruno Galante

Conseillers: Claude Alexandre, Gérard Lambert, René Lambert, Jean-Pierre Le Duin, Daniel Lejeune,

Alain Louismet, Alain Quintard.

A votre service

Le Maire et ses adjoints sont à votre disposition sur rendez-vous tous les jours de la semaine. Veuillez prendre contact auprès de la secrétaire de Mairie.

Les urgences

Gendarmerie 34 68 10 60
Pompiers
EDF sécurité dépannage 39 35 11 11
Lynnaise des Eaux44 29 35 22
Pharmacie de garde :
s'adresser à la gendarmerie
Centre anti-poisons 40 05 43 31
& 40 37 04 04
Hôpital F. Widal, 200, rue du faubourg
Saint-Denis, 75010 Paris.
Centre des grands brulés42 34 17 58
Hôpital Cochin, 27, rue du faubourg Saint-
Jacques, 75014 Paris.
Hôpital de Gonesse34 53 21 21
25 rue Pierre de Theilly 95500 Gonesse.

Renseignements utiles

Scolarité:

Ecole maternelle et primaire.

Directrice Madame Pavie34 68 85 85

Le saviez-vous?

Benne à verre :

Dans le cadre de la lutte contre le cancer, une benne à verre est à votre disposition, elle se situe place de l'église, à côté de la salle des fêtes. Elle a permis, l'an dernier, de verser environ 500 F aux organismes qui combattent cette maladie.

Aidez-nous à faire bien mieux en utilisant ce système de collecte.

Manifestation à venir, prenez note :

L'A.S.L. Villeron organise le dimanche 11 décembre 1994 à partir de 12 h un cross-country interdépartemental ouvert à tous les licenciés FFA et UFOLEP des comités de l'Île de France et de l'Oise et aux non licenciés pour les catégories juniors, espoirs seniors et vétérans.

Vie en société:

Le lotissement du jardin Carré est un lotissement privé, qui, actuellement, est de la responsabilité de lotisseurs privés. La mairie a accepté de reprendre à terme, dans le domaine public, les espaces communs, quand l'ensemble sera terminé.

Donc pour l'instant, malheureusement, la maire ne peut qu'adresser des courriers aux lotisseurs pour appuyer les plaintes des riverains.

Président de l'association syndicale Alain Slomka - 21, rue du Jardin Carré.

Un centre aéré :

Un centre aéré sera mis en place pour les vacances d'octobre. Un complément d'informations vous parviendra début octobre sur les modalités de son fonctionnement.

Heures d'ouverture Mairie :

Lundi: 9 h - 12 h et 13 h 30 - 19 h

Mardi : 9 h - 12 h Jeudi : 9 h - 12 h Vendredi : 9 h - 12 h

Dernière minute

Nous rappelons aux personnes concernées (nouveaux habitants, jeunes qui auront atteint l'âge de 18 ans au 28 février 1995) qu'elles ont jusqu'au 31 décembre 1994 pour s'inscrire sur les listes électorales.